



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 25 novembre 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :**

**le Gouvernement complète son action en prenant de nouvelles mesures pour intensifier la lutte contre les violences et mieux protéger les victimes.**

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Premier ministre réaffirme la nécessité de poursuivre et d'intensifier l'action du Gouvernement afin de mieux protéger les femmes victimes de violences.

Depuis 2017 et le lancement de la Grande cause du quinquennat par le Président de la République, depuis le Grenelle contre les violences conjugales en 2019, qui a donné lieu à l'adoption de 46 mesures enrichies en juin dernier par le Premier ministre de 6 mesures supplémentaires suite aux terribles féminicides de Hayange et de Mérignac, l'ensemble du Gouvernement, autour notamment de Gérald DARMANIN, d'Eric DUPOND-MORETTI, Elisabeth MORENO, Emmanuelle WARGON et Marlène SCHIAPPA, continue d'être fortement mobilisé pour améliorer la protection des femmes victimes de violences à tous les niveaux.

Cette mobilisation collective permet notamment de :

- **faciliter le signalement des violences** : le 3919 est accessible 24h/24h et 7j/7j depuis fin août. La plateforme de signalement en ligne « arrêtons les violences » est elle-aussi opérationnelle 24/24 ;

- **améliorer et faciliter le dépôt de plainte** : il est possible de porter plainte à l'hôpital dans 215 établissements hospitaliers. Une expérimentation sur la prise de plainte « hors les murs » des gendarmeries et des commissariats a été lancée dans 5 départements et certains secteurs de la région parisienne depuis le 15 novembre. La formation des policiers et des gendarmes se poursuit activement. 90 000 ont déjà été formés ;
- **orienter utilement les victimes dans les commissariats et gendarmeries** : près de 400 intervenants sociaux sont désormais présents pour évaluer les situations révélées à l'occasion de l'activité policière, et faciliter l'accès des victimes aux services sociaux et de droit commun concernés ;
- **assurer la mise à l'abri des victimes de violences** : l'accès au logement social des femmes victimes de violences a augmenté de 30% depuis 2017. 20 000 logements sociaux ont ainsi été attribués depuis le Grenelle. Plus de 1 700 places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes depuis 2020 et 300 doivent encore ouvrir d'ici la fin de l'année. Ces places garantissent un hébergement non mixte et un accompagnement de qualité des victimes ;
- **protéger les victimes de leur agresseur** : 1 000 bracelets anti-rapprochement sont disponibles depuis le début de cette année. 676 bracelets ont déjà été déployés, contre 147 il y a 5 mois. De même, plus de 3 000 téléphones grave danger sont aujourd'hui déployés dans les juridictions conformément à l'objectif fixé en juin dernier ;
- **assurer la coordination des acteurs sur le plan national et local** : la MIPROF (mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la traite des êtres humains) reconfigurée pour renforcer son actions contre les violences conjugales et installée la semaine passée par Elisabeth MORENO, servira d'interface entre les pouvoirs publics et les associations. En miroir, tous les comités de suivi locaux, des situations individuelles d'une part, de la mise en œuvre du Grenelle d'autre part, ont été installés, et vont pouvoir se réunir régulièrement pour s'assurer de la bonne coordination de tous les acteurs dans les situations de violences.

**Parce que trop de féminicides et de violences à l'égard des femmes sont encore commis, le Gouvernement va encore accélérer le déploiement sur le terrain de notre action. Le Premier ministre a arrêté trois nouvelles mesures afin de renforcer la protection des victimes et la lutte contre les violences :**

- la mise à l'abri des femmes victimes est cruciale pour améliorer leur protection et les convaincre de quitter leur domicile. L'effort d'ouverture de nouvelles places sera donc poursuivi, et **1 000 nouvelles**

**places d'hébergement seront ouvertes en 2022**, avec un financement équivalent à celui prévu en 2021 afin de permettre un accompagnement de qualité. En tout, 9 000 places seront donc dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences fin 2022 ;

- parce que ce sont des dispositifs qui ont fait leurs preuves et qui sont efficaces pour protéger les victimes de leur agresseur, et qu'il faut les protéger en plus grand nombre, **5 000 téléphones grave danger seront rendus disponibles en 2022 ;**

- enfin, la lutte contre les violences est un combat de société, qui nécessite d'agir à la racine, sur l'éducation de nos enfants. **C'est pourquoi une semaine de l'égalité entre les filles et les garçons sera lancée dès l'année prochaine à l'école la semaine du 8 mars.** La journée du 8 mars faisait déjà l'objet d'une mobilisation dans les établissements. Une semaine permettra aux enseignants et aux élèves de se mobiliser autour de projets forts sur l'égalité entre les filles et les garçons, et d'en appréhender les différentes facettes. Jean-Michel BLANQUER en détaillera rapidement les modalités et le contenu.

Grande cause du quinquennat, le combat contre les violences faites aux femmes est au cœur de l'action du Gouvernement. Notre mobilisation est totale pour continuer à lutter contre ce fléau.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)